

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 15 janvier 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h02.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT (à compter de la question n°13), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, M. Benoît VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck RACLOT donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de commencer.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Yves, je te désigne secrétaire. Es-tu d'accord ?

M. MAURICE.- Avec grand plaisir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

Sur le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025, y a-t-il des commentaires ?
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Yves MAURICE secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 27 novembre 2025 , joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunt – Compétence Habitat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant les garanties d'emprunts en matière de compétence Habitat, y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par LOGE.GBM pour 1 603 497,50 € et par NEOLIA pour 998 560,50 € soit un montant total de 2 602 058,00 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3. Base d'Osselle : convention de partenariat avec la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant la base d'Osselle avec la pêche, y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le principe et les contours du partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs pour la période 2026 à 2028,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Attribution de subvention fonds congrès

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant les subventions fonds congrès, y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 5 250 € au congrès de l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF°).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Soutien 2026 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (l'ARIS)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant l'Association régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, le soutien 2026, y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue un soutien à l'association ARIS à hauteur de 9 400 € pour le déploiement du dispositif H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Fonds « Développement Durable » - Attribution d'une subvention à l'association Hors Saison(s)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur le fonds « Développement durable », attribution d'une subvention à l'association Hors Saison(s), y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

M. MICHAUD.- Je vote contre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu votes contre le développement durable ?

M. MICHAUD.- Non, je ne vote pas contre le développement durable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la subvention à l'association Hors Saison(s).

M. MICHAUD.- Oui, tout à fait.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord, donc un vote contre.

A la majorité, 1 contre, le Bureau attribue une subvention de 3 422 € à l'association Hors Saison(s), au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation de manifestations « Afters Siestes », en partenariat avec 4 communes de GBM au printemps et à l'automne 2026.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. CCRT – Contrat Chaleur renouvelable territorial, partenariat ADEME/GBM – Attribution d'une aide financière à la Ville de Besançon pour sa chaufferie biomasse

Mme LA PRÉSIDENTE.- CCRT, concernant le Contrat Chaleur renouvelable territorial, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve l'attribution des aides CCRT de 12 000 € à la Ville de Besançon pour la chaufferie biomasse du Fort de Bregille,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Projet de lotissement sur la commune de PIREY Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le projet de lotissement sur la commune de Pirey, le PUP, je n'ai rien à dire de particulier. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,**
- **approuve le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier aux équipements,**
- **approuve l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,**
- **autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention avec la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier et la commune de Pirey.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Projet de lotissement sur la commune de SAINT VIT Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur Saint-Vit, un autre PUP, y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,**
- **approuve le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de Monsieur Vautrot aux équipements,**

- approuve l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention avec Monsieur Vautrot et la commune de Saint Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles 2026 – première session

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles 2026, y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue 13 subventions aux 13 associations suivantes pour un montant total de 50 000 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 7 000 € à l'association LES SOUTERRAINES - FESTIVAL DE CREATIONS THEATRALES,
- 4 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES,
- 3 000 € à l'association GRAIN D'PIXEL ASSOCIATION POUR LA PHOTOGRAPHIE,
- 2 500 € à l'association HORS SAISON(S),
- 9 000 € à l'association JUSTE ICI,
- 1 500 € à l'association LES DIMANCHES D'AVRIL,
- 3 500 € à l'association LES VOIX INTERIEURES,
- 1 000 € à l'association LOUP-VERT,
- 7 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES,
- 8 000 € à l'association ORGUE EN VILLE,
- 500 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR,
- 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT,
- 1 500 € à l'association TETRAKTYS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution de subventions 2026 inférieures ou égales à 23 000 €

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant les écoles de musique, y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

M. MAURICE.- Je voulais adresser les remerciements des écoles de musique par rapport aux efforts faits sur les subventions pour 2026. Cela a été dit en assemblée générale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, cela veut dire qu'un vrai dialogue s'est établi avec les écoles de musique. On peut en profiter pour saluer la très belle représentation qui nous a été faite par le CRR.

M. MAURICE.- C'était très bien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les gens sont repartis très émus.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue 3 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 19 487 €, à savoir :

- 2 728 € à l'ASEP,
- 3 465 € à l'ASC de Miserey Salines
- 13 294 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance,



Yves MAURICE
Conseiller Communautaire Délégué

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon